

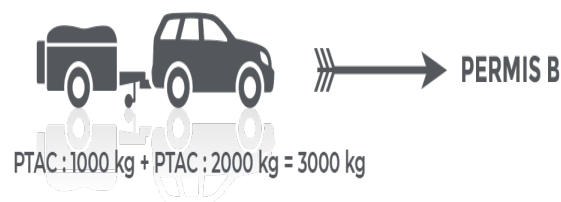


**Vous devez tracter une remorque et souhaitez connaître la réglementation :
Tout est une question de PTAC !**

Cas N°1 : Le permis B ou permis voiture suffit pour tracter une remorque jusqu'à 750 kg.

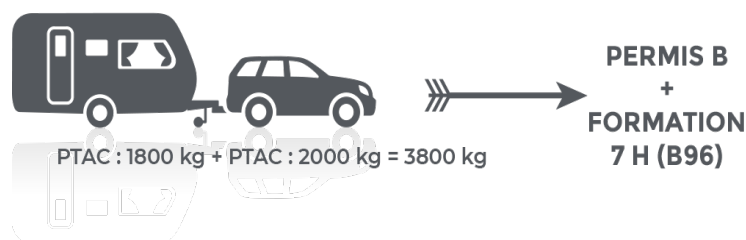
Pour les remorques et caravanes de plus de 750 kg, le permis B suffit toujours sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.

Somme des PTAC \leq 3 500 kg



Cas N°2 : Le poids de vos véhicules et de ce qu'ils transportent (votre PTAC) est compris entre 3500 et 4250 kg : Vous devez suivre une formation de 7 heures : la formation Remorque B96

Somme des PTAC $>$ 3 500 kg et \leq 4 250 kg



Cas N°3 : Le poids de vos véhicules et de ce qu'ils transportent (votre PTAC) dépasse 4250 kg : vous devez passer le permis Remorque BE

Somme des PTAC $>$ 4 250 kg



Conditions en agence